



## CNESER en formation plénière du 10 mars 2026

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Directrice de Cabinet,

Mesdames et messieurs les membres du CNESER,

Mesdames et Messieurs,

Les universités, déjà largement en déficit pour l'écrasante majorité, vont à nouveau se retrouver en grande difficulté cette **année fautive d'un budget suffisant**. Pour la recherche, et spécialement le programme 172, c'est également délétaire. Nous développerons dans le point consacré au budget notre analyse de l'insuffisance du budget et de l'inéquité de sa répartition.

Soulignons ici que cela a des conséquences concrètes sur le fonctionnement des établissements. **L'augmentation des gels d'emplois, les diminutions des capacités d'accueil et des heures de formation des diplômés, l'abandon de l'entretien de certains bâtiments voire des bâtiments eux-mêmes, etc., se multiplient encore**, et ce, nous le constatons au quotidien, **au détriment des conditions de travail et de la santé des personnels mais aussi et peut-être surtout de la formation de la jeunesse et de l'avenir du pays**.

Ainsi par exemple, **la formation des enseignant·es souffre de ce manque de moyens**. Malgré les effets d'annonce, le maillage territorial de la formation ne sera pas complet. Selon les académies, les universités et les concours préparés, certain·es étudiant·es n'auront pas accès à la licence PE, d'autres aux modules spécifiques de préparation aux concours.

- L'accueil des non-lauréat·es des concours au master MEE ne sera pas assuré partout et pour toutes les disciplines, ce qui restreint *de facto* le droit à la poursuite d'études, en particulier pour les étudiant·es les plus précaires qui ne peuvent pas déménager et qui se voient contraint·es de recourir à des préparations privées onéreuses (et déjà florissantes).

La situation de l'EPS est à cet égard emblématique : dix académies ne pourront, faute de moyens, accueillir en M1 MEE des étudiant·es non-lauréat·es du concours, ce qui concerne quand même près de 1 800 étudiant·es actuellement inscrit·es en L3 Éducation motricité en STAPS !

Faute de moyens toujours, les parcours Documentation sont menacés : les parcours de Limoges, Clermont-Ferrand et Montpellier sont directement remis en question, à Clermont-Ferrand, la décision de fermeture semble d'ores et déjà prise pour la rentrée 2026. À Reims, la non-ouverture du Master à la rentrée prochaine est également actée. Ailleurs il est question de regroupements (Bordeaux-Limoges), de formation hybride ou en distanciel, ou de fusions comme en Île-de-France, où la formation des futur-es professeur-es documentalistes est désormais concentrée à Paris, le parcours de Créteil ayant fermé.

**En réalité, la réforme repose sur des décisions prises sous un prisme uniquement budgétaire, décisions à la fois brutales et massives : fermetures de masters et de sites, mutualisations imposées, recours accru aux modules voire aux formations à distance, réorganisation forcée des cartes de formation, contraintes intenable sur les équipes de formation. En outre, cette politique engendre injonctions contradictoires et mise en concurrence qui maltraitent les personnels.**

Cela montre exemplairement à quel point ***l'insuffisance manifeste de ce budget***, venant en outre après celle des budgets des années précédentes, ***est une attaque des principes fondamentaux du service public d'enseignement supérieur et met en danger nos concitoyen·nes, notre société et leur avenir.***

**Parmi les attaques** contre le service public de l'ESR, citons une des plus récentes, la signature, le 12 février, ***d'une convention de partenariat entre les représentants du MEDEF et de France Universités (FU)***. Elle accorde une place prépondérante aux entreprises dans la préparation de leur future main-d'œuvre, mais c'est surtout par l'invitation à faire entendre la voix patronale dans les instances universitaires que la convention ouvre les portes des universités au MEDEF – tandis que la voix des personnels et des étudiant-es dans les instances est minorée depuis de nombreuses années. Il est ainsi prévu de promouvoir la « fonction de vice-président chargé du développement économique », la « création d'un bureau des entreprises », le renforcement de « l'entrepreneuriat étudiant » et la création d'une « semaine Enseignement supérieur-Entreprises », à quoi s'ajoute « l'implication des entreprises dans le pilotage de la carte des formations, pour une meilleure adéquation avec les besoins du marché ». **Le SNESUP-FSU rejette cette convention contre nature, rappelle avec force que l'université n'est pas une entreprise, et que si l'université et ses formations jouent déjà un rôle important pour former les salarié-es de demain à de nombreux emplois, elles doivent pouvoir le faire à l'abri des injonctions consuméristes et du patronat pour permettre à chacun-e des étudiant.es d'évoluer et de construire une position de citoyen-ne éclairé-e, conscient-e des problématiques contemporaines, seule à même de permettre de construire un avenir de progrès pour notre pays.**